
CadnaA, Logiciel de Cartographie du Bruit

CadnaA permet aux collectivités locales et aux gestionnaires des infrastructures de transport de répondre aux attentes de la réglementation, conformément à la Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, qui impose :

- ♦ une connaissance approfondie du bruit à l'échelle du territoire et un recensement de la population en fonction de son exposition
- ♦ la définition et la mise en oeuvre de plans d'actions de rattrapage et de préservation des espaces calmes
- ♦ une large diffusion de l'information relative à l'exposition au bruit auprès du public.

Ouverture vers les Systèmes d'Information géographique :

- ♦ Le traitement des données géoréférencées disponibles est aisé
- ♦ De nombreux formats SIG reconnus facilitant l'import et l'export des informations
- ♦ Choix du système de projection utilisé parmi plusieurs centaines de références (Lambert I, II, II étendu, III, ...)
- ♦ Changements des systèmes de projection afin d'harmoniser le géoréférencement
- ♦ Gestion des attributs sous forme de base de données

Puissance de calcul, à l'échelle de vastes territoires

CadnaA permet de calculer les niveaux sonores, d'évaluer des statistiques de l'impact sur la population et de produire des cartes interactives publiables sur Internet.

- ♦ Espaces bruyants et zones calmes, cartes de bruits en façades de bâtiments
- ♦ Exposition de la population, définition de plan d'actions
- ♦ Calculs des indicateurs en simultané (Lden, Ln, Ld, Le)

Optimisation de la publication des cartographies

Les liaisons entre CadnaA et Google Earth™ apportent de nombreuses possibilités de publications des cartographies du bruit pour l'information du public.

- ♦ Utilisation de fonds de plan image automatique à partir de Google Earth™
- ♦ Conservation du géoréférencement des objets
- ♦ Export de projets vers Google Earth™ et SIG
- ♦ Export des fichiers bitmap pour publications sur Internet (WebBitmap)



Extrait de <http://www.01db-metravib.com> fournisseur du logiciel